

# LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière  
6 rue de la Gare  
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE  
Tél. 02 40 54 80 23

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27/03/2025**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 21 mars 2025.

### Étaient présents :

Vincent MAGRÉ  
Philippe FORMENTEL  
Jean-Luc VIAUD  
Vanessa PAGEOT  
Jean-Marie MOREL  
Aurélie ARQUIER  
Jean-Yves ARTAUD  
Séverine KUTER  
Jocelyne LANDRON  
Jean-Marie CAMIER  
Pierre NOBLET  
Philippe ROUSSEAU  
Patrice CHOIMET  
Stéphanie VIOLIN  
Amélie GOUTH  
Audrey VIDAL-BLANCHARD  
Vincent PÉRUSET  
Serge LAFFONTAS  
Jacques COUILLAUD  
Michel LHOUTELLIER  
Agnès PARAGOT  
Laurence CLÉMENCEAU  
Sabine AUDRAIN  
Isabelle CIVEL

### Étaient excusés et représentés :

Elodie CAMIER ayant donné pouvoir à Vincent PÉRUSET  
Bruno TOUPET ayant donné pouvoir à Agnès PARAGOT  
Patrick TESSIER ayant donné pouvoir à Jean-Luc VIAUD

**Secrétaire de séance :** Jocelyne LANDRON

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 MARS 2025**

**CADRE DE VIE**

**Attribution du marché de travaux d'entretien, de réfection, de réparation et d'aménagement courants de voirie de La Haye-Fouassière**

Jean-Marie MOREL expose :

Le Conseil municipal du 23 avril 2024 a adopté une délibération permettant d'engager un groupement de commandes pour un marché d'entretien de voirie avec Haute-Goulaine. La convention prévoyait que la commune de Haute-Goulaine serait coordonnateur du groupement au sens de l'article L.2113-7 du code de la commande publique, et serait chargée à ce titre de procéder à l'ensemble des procédures dans le respect des règles du Code de la commande publique.

En sa qualité de coordonnateur du groupement, la commune de Haute-Goulaine est chargée des opérations d'analyse des offres, d'attribution et de notification pour le compte des membres du groupement. Un travail conjoint entre les services des deux communes a permis d'établir un Dossier de consultation des entreprises comportant deux lots :

- Lot 1 : Haute-Goulaine
- Lot 2 : La Haye-Fouassière

Au regard des caractéristiques des besoins des collectivités, il a été fait le choix d'engager un marché de type accord-cadre à bons de commande mono attributaire, passé par un pouvoir adjudicateur sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande, en application des dispositions des articles R 2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique.

La procédure de consultation s'est déroulée de la manière suivante :

- Date de publication du DCE : le 25 juin 2024
- Date limite de réception des offres : le mardi 23 juillet 2024 à 12 h
- Nombre d'offres reçues : 3
- Ouverture des plis : le mardi 23 juillet 2024

Les critères d'analyse des offres ont été définis dans le règlement de consultation de la manière suivante :

<b>CRITÈRES</b>	<b>PONDÉRATION</b>
Valeur technique	50 %
Pertinence de la méthodologie proposée par le candidat	35 %
Délais et cohérence du planning prévisionnel détaillé de la mission	15 %
Prix	50 %

Le critère du prix est jugé sur la base de simulations de commande type, sur des DPGF (décomposition des prix globale et forfaitaire) reprenant les prix du bordereau, préalablement définis par la maîtrise d'ouvrage. Il s'agit de simulations de travaux, permettant d'évaluer de manière neutre et aléatoire une partie des prix du DPGF global sur des cas concrets pour la maîtrise d'ouvrage. Deux simulations sont réalisées et compte chacune pour 50 % de la note prix. Les simulations reprennent au minimum un prix de chaque série. Le critère prix est noté en fonction de l'écart constaté avec la meilleure offre. La formule de calcul est la suivante : (l'offre la meilleure / l'offre analysée) x 50, sans que cette note puisse être inférieure à zéro.

À la suite du rapport d'analyse des offres du coordonnateur du groupement, il est proposé de retenir pour le Lot 02 / La Haye-Fouassière : BAUDRY TP pour un montant maximum annuel de 100 000 € HT (soit 400 000 € sur 4 ans).

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

**VU** le Code de la commande publique,

**VU** l'avis de la commission Environnement et Cadre de vie du 12/03/2025

**Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :**

**DÉCIDE** d'attribuer le lot 2 « Haye Fouassière » du marché de travaux d'entretien, de réfection, de réparation et d'aménagement courants de voirie - N° 2024/44071/03 - à Baudry TP, domiciliée Z.A de la Roulière – 85660 Saint-Philbert-de-Bouaine, pour un montant maximum annuel de 100 000 € HT (soit 400 000 € sur 4 ans).

**DÉCIDE** d'assurer le règlement des factures conformément aux clauses du marché selon les crédits nécessaires inscrits au budget communal.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

**Vote :**

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 27/03/2025

Le Maire  
**Vincent MAGRÉ**



Le secrétaire de séance  
**Jocelyne LANDRON**

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Jocelyne Landron.